

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 8 octobre 2020

Objet : règlement tonte de pelouse

L'an deux mil vingt, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s'est rassemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

Présents : MMES et MM. IVANOL L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LE POTIER A, LE MOAL A, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, TREHOREL S, EDY A, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S.

Absents excusés : LANGLOIS R. qui a donné pouvoir à TILLY M.
BOIN C. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.

Secrétaire de séance : LE MOAL A.

Monsieur le Maire rappelle la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995 fixant les jours et horaires d'utilisation des tondeuses comme suit :

- 8h à 20 h les jours ouvrables de la semaine,
- 9h à 12 h et 14h à 19h le samedi,
- 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Ce règlement s'applique sur tout le territoire de la commune aussi bien en campagne que dans les lotissements et dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de respecter ces dispositions réglementaires et qu'aucune entorse à ce règlement ne sera permise pour convenance personnelle ou autres.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 12 octobre 2020
Le Maire,



Pour copie conforme,

Le Maire,
G. ADELIS

